

ACTES DE LA RÉSERVE DE CAMARGUE

N° 27 : 1950-1953

ACTES ADMINISTRATIFS

Dans le dernier numéro des Actes de la Réserve de Camargue, nous terminions les quelques pages consacrées aux « Actes Administratifs » en signalant les modifications profondes apportées par l'extension à un rythme vertigineux de la riziculture; nous écrivions que nul à cette époque ne pouvait prévoir les conséquences, pour le biotope de la Réserve, de l'envahissement par les rizières des terrains limitrophes. Depuis 1949, l'intensification de la culture du riz et les nombreux perfectionnements qui y ont été apportés, sur le plan technique comme sur le plan économique, ont précisé les conséquences de cette nouvelle culture pour l'avenir de la Réserve. Les principaux problèmes posés à celle-ci pendant ces trois années sont directement ou indirectement liés à cette situation.

RÉGIME DES EAUX. — La riziculture met en œuvre des quantités très importantes d'eau prélevées presque en totalité dans le Rhône, soit 3 à 4 litres seconde par hectare pendant 6 mois, avec rejet de 1,5 à 2 litres d'eau de colature. Dans l'ensemble on peut évaluer à 200 millions de mètres cubes, l'eau presque douce qui est envoyée au Vaccarès et au système des Étangs inférieurs.

L'évacuation de cette eau est en partie assurée par l'évaporation et les évacuations à la mer grâce à un système de pertuis avec vannes qui, à travers la Digue à la Mer, facilitait l'évacuation par gravitation ou l'évacuation éolienne lorsque souffle un fort mistral.

Ce système, particulièrement surveillé depuis 1935 (Actes N° 21), suffisait à maintenir le biotope de la Réserve dans des conditions normales. Aujourd'hui, qu'en

raison des grandes surfaces occupées par la culture du riz, les eaux usées et excédentaires ont considérablement augmenté, il ne suffit plus. Le niveau des eaux monte d'une façon continue, le Vaccarès garde en permanence un niveau hivernal et les conséquences de cet état de choses sont considérablement aggravées par le fait que ces apports se produisent pendant l'été, ce qui ne laisse que très peu de capacité de retenue pour les pluies d'automne.

Ce qui en résulte pour la surélévation du niveau des eaux et la diminution de la salinité est exposé plus loin, dans les Actes scientifiques. Il faut y ajouter l'influence possible sur le plancton (et par répercussion sur toute la faune, y compris sur l'homme chez qui apparaissent de nouvelles maladies) des produits chimiques employés dans les rizières — insecticides, désherbants sélectifs, etc...

De nombreux projets ont été étudiés et proposés pour remédier à cet état de choses, auxquels la Réserve de Camargue a été amenée à s'intéresser.

La Réserve n'avait pas à prendre parti sur le problème de la riziculture, ni sur son programme d'extension, encore qu'elle souffre de la disparition de son hinterland où se réfugiaient nombre d'Oiseaux; elle n'avait pas à se prononcer non plus sur les procédés d'évacuation des eaux. Elle était en droit cependant de demander que son œuvre soit respectée et que les eaux d'écoulage soient évacuées ailleurs que sur son territoire.

Son objet exigeait le maintien absolu des conditions naturelles et notamment :

- a) l'ambiance saline du milieu,
- b) un niveau d'eau suffisant dans les étangs,
- c) une alternance de submersion et d'émergement d'une partie de son territoire (et notamment des plages) qui est un des caractères écologiques les plus particuliers à la Camargue.

Les divers projets d'évacuation avaient des incidences plus ou moins considérables sur le maintien de ces conditions naturelles, et c'est pourquoi notre Société a eu, dès le début, à s'intéresser à ces projets. Elle a pris une part active aux nombreuses discussions qui ont eu lieu sur place entre les intéressés : Génie rural, Associations syndicales, Compagnie Salinière de la Camargue, etc... ou à Paris, auprès des organismes centraux.

Elle a saisi l'Académie d'Agriculture de ce problème par les interventions de MM. Roger HEIM, BRESSOU et

TALLON à propos d'une communication de M. BRETIGNIÈRE.

Elle a obtenu qu'une séance entière soit consacrée à cette étude par le Conseil National de la Protection de la Nature.

Celle-ci a eu lieu le 24 janvier 1953. Outre les membres de ce Conseil, dont font partie le Président et le Directeur Général des Réserves de notre Société, MM. BLANC, Directeur Général du Génie rural, PROTIN, Directeur de la Production Agricole et TALLON, Directeur de la Réserve de Camargue, y assistaient.

Après une longue et très complète discussion, le vœu suivant a été adopté.

Le Conseil National pour la Protection de la Nature,

Considérant que l'extension de la riziculture en Camargue a profondément modifié le régime des eaux en augmentant considérablement les irrigations en surface et que ces eaux excédentaires ajoutées aux précipitations anormales, mettent en péril la réserve zoologique et botanique de Camargue;

Considérant que cette réserve constitue une richesse naturelle qu'il convient de conserver et en raison aussi de l'intérêt que de nombreuses organisations internationales ont manifesté en sa faveur;

Considérant que parmi les divers projets présentés pour rendre plus normal le régime des eaux modifié par la riziculture, celui du Service du Génie rural permet, dans une certaine mesure, de conserver à la Basse-Camargue la majeure partie des facteurs de son équilibre naturel;

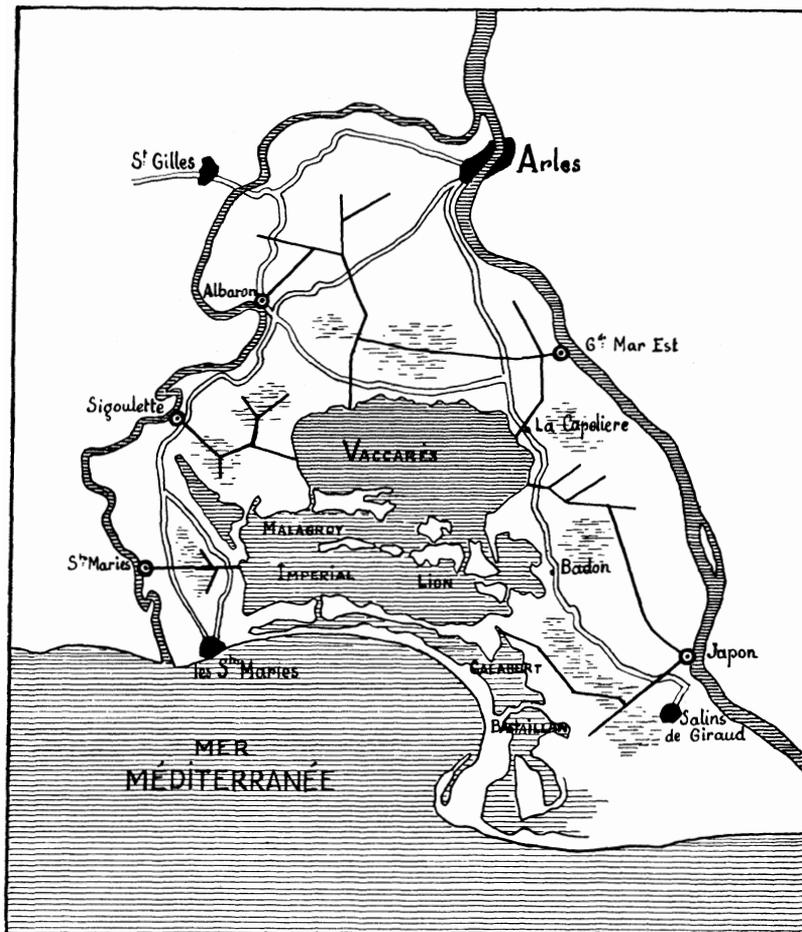
Emet le vœu :

que toutes dispositions soient prises pour que les travaux envisagés par le Service du Génie rural pour l'évacuation au Rhône des eaux excédentaires soient commencés le plus rapidement possible et poursuivis sans arrêt; qu'en attendant soient réalisées, sur-le-champ, toutes mesures d'urgence permettant l'évacuation gravitaire immédiate à la mer du trop plein des eaux qui menacent actuellement la Réserve ainsi que les installations industrielles et agricoles voisines;

que l'Etat n'accorde son concours financier à l'aménagement de nouvelles rizières en Camargue que si toutes dispositions administratives et techniques sont prises pour assurer la sauvegarde de la Réserve naturelle.

Ce système d'évacuation ainsi approuvé — et auquel nous avons donné notre adhésion — partage la Camargue en un certain nombre de bassins : Albaron, Sigoulette, Saintes-Maries, la Grand-Mar-Est, Fumemorte, le Japon, munis de collecteurs reliés, d'une part au Rhône dans lequel les eaux sont rejetées par pompage, et d'autre part au Vaccarès comme actuellement. On continue à envoyer les eaux au Vaccarès par les divers exutoires, munis à leur arrivée à l'Etang de vannes étanches. Une partie très importante de ces eaux disparaît, soit par évaporation, soit par écoulage à travers les pertuis, dont la perméabilité est surveillée, vers la Mer. Lorsque le niveau atteint une

cote estimée dangereuse pour le milieu naturel de la Camargue, les vannes des exutoires au Vaccarès sont fermées et les pompes au Rhône mises en marche, partiellement ou en totalité.



La Réserve ne pouvait accepter les autres projets mis en avant qui prévoyaient l'envoi au Vaccarès de la totalité des eaux, soit par pompage au Sud de l'étang dans un canal aboutissant à la Mer, ce qui conduisait à un véritable lessivage de l'étang, soit par la multiplication des vannes et des pertuis au Sud pour faciliter les évacuations gravitaire et éolienne, moyen aléatoire et qui avait du reste les mêmes conséquences. La réalisation du projet du Génie rural a commencé puisque, en fait, la sta-

tion d'Albaron est entrée en fonction en juin 1950; on a calculé qu'en un an elle avait envoyé au Rhône une quantité d'eau équivalente à une tranche de 0 m. 35 du système : Vaccarès — Etangs inférieurs — Marais, et l'on peut dire que cette station a, en 1951, sauvé les terres basses de Camargue.

La station des Saintes-Maries est presque achevée et celle du Japon à l'étude; celle de Fumemorte ajournée. Souhaitons que l'achèvement du programme prévu ne se fasse pas trop attendre et que, surtout, soit assurée la coordination de tous les moyens mis en œuvre pour maintenir les eaux de Camargue à un niveau permettant le libre jeu des facteurs naturels.

TIRS DE MARINE. — Depuis que la Réserve existe, elle a eu plusieurs fois (1936, 1940) à se défendre contre des projets militaires qui risqueraient d'anéantir entièrement la Réserve naturelle.

En 1952, nous apprenions qu'un projet de champ de tir permanent allait être organisé par le Ministère de la Marine en Basse-Camargue. Ce champ de tir, destiné à l'entraînement au tir contre terre des bâtiments de faible tonnage, devait être aménagé dans la région de dunes de Beauduc; les travaux avaient même commencé.

Nous sommes intervenus immédiatement auprès des autorités maritimes et auprès de M. le Directeur Général de l'Architecture. Ce projet n'a pas été poussé plus avant, pour le moment.

ROUTE LITTORALE. — En juillet 1951, nous avons appris également, que l'on envisageait la construction d'une route touristique littorale qui, venant de St-Louis du Rhône irait aux Saintes-Maries-de-la-Mer, en passant par le Pèbre, le phare de la Gacholle et la Digue-à-la-Mer.

Ce projet, qui amènerait une circulation importante au Sud de la Camargue, aurait sur l'avifaune camarguaise un néfaste retentissement. Elle troublerait profondément la tranquillité des oiseaux et rendrait impossible toute surveillance de ce vaste secteur si important, qui serait envahi par les touristes et les chasseurs.

Nous avons saisi de cette question le Conseil National pour la Protection de la Nature. Celui-ci, dans sa séance du 29 juin 1951, a émis le souhait que ce projet ne soit pas mis à exécution et a décidé d'intervenir auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Des renseignements qui nous ont été fournis, il résulte que le projet de route n'était nullement décidé, mais qu'on envisageait de consolider la Digue-à-la-Mer pour faciliter la circulation des usagers se rendant aux Saintes.

Nous avons reçu l'assurance qu'aucune réalisation ne serait entreprise sans consultation préalable des organismes susceptibles d'émettre un avis autorisé sur les conséquences résultant du projet pour la protection de la faune. Notre Conseil continue à se montrer particulièrement vigilant sur ce point.

VISITEURS. — Les visiteurs on été de plus en plus nombreux, particulièrement en 1952, venant d'Angleterre, de Suisse, de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, du Danemark, de Suède, de Norvège, de Finlande, d'Australie, des Etats-Unis, etc... Pendant les mois d'avril et mai 1952, on en a compté 175. Des groupes se sont présentés, dirigés par diverses Universités ou Sociétés scientifiques — Universités de Strasbourg, de Zurich, de Karlsruhe, de Fribourg-en-Brigau. Sociétés de Sciences naturelles de Munich, de Glaris, de Suède, de Hollande; les élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure d'Agronomie tropicale.

Les inconvénients de cette circulation trop intense sur la Réserve, notamment pendant la période de nidification, ont été si sérieux que le Conseil de la Société a dû prendre des mesures restrictives. Ces mesures ont fait l'objet de l'additif ci-après au Règlement de la Réserve.

ADDITIF AU REGLEMENT DE LA RESERVE DE CAMARGUE

En raison du grand nombre de visiteurs reçus par la Réserve de Camargue, et des inconvénients qui résultent de cette trop grande fréquentation, il a été décidé que le parcours de la Réserve de Camargue serait réglementé pendant toute la période de nidification, soit du 15 mars au 1^{er} juillet de chaque année.

Trois zones de parcours seront établies et constamment tenues à jour suivant les fluctuations des populations aviennes et les emplacements des colonies :

A) — Régions rigoureusement interdites à tout le monde, même aux chercheurs accrédités pour d'autres travaux. Les exceptions ne seront accordées par le Directeur qu'avec l'autorisation du Directeur Général, sur demandes explicitement motivées. L'autorisation portera la mention : *Autorisation exceptionnelle.*

B) — Régions accessibles seulement aux chercheurs et aux travailleurs accrédités pour faire des travaux scientifiques dans la Réserve. L'autorisation portera la mention : *Travailleur accrédité.*

C) — Régions accessibles à tous les visiteurs autorisés à parcourir la Réserve ou à y séjourner. L'autorisation portera la mention : *Autorisation de visite.*

Tout visiteur devra se présenter dès son arrivée à un garde qui lui indiquera les régions qu'il lui est loisible de parcourir et celles qui lui sont interdites.

En dehors de la période de nidification il n'y aura que des interdictions exceptionnelles de parcours qui seront portées à la connaissance des visiteurs autorisés, mais dans le cas où le nombre de ces derniers deviendrait excessif, la Société d'Acclimatation se réserve, à tout moment, le droit de le limiter.

En outre :

1°) — Seuls sont autorisés les visites et séjours à caractère scientifique (article 5). Il est donc inutile de solliciter des autorisations dans un but principalement touristique; elles ne pourraient être accordées. Des références seront exigées, les ordres de mission contrôlés.

2°) — Les travailleurs scientifiques séjournant à la Réserve ne doivent parcourir les autres propriétés de la Camargue et y faire des prélèvements qu'avec l'assentiment formel des propriétaires.

Les résultats de l'observation de ces mesures depuis 1950 ont été favorables.

FIÈVRE APHTEUSE ET MYXOMATOSE. — Deux épizooties ont été observées sur la Réserve en 1952 et 1953.

La fièvre aphteuse a frappé les manades dès la fin de 1951 et les taureaux ont souffert jusqu'en 1953. On a enregistré une grande morbidité, mais peu de mortalité. L'évolution de la maladie a même été bénigne; on a observé de l'amaigrissement des malades, très fréquemment des aphtes digités alors que les aphtes buccaux étaient rares. Les chutes d'onglons ont été assez fréquentes; la poussée d'une corne nouvelle a donné des onglons souvent déformés avec boiteries consécutives et indisponibilité des manades.

Hors de la Réserve, mais à proximité, on a trouvé des sangliers à genoux, dans l'impossibilité de fuir devant les chasseurs et les chiens.

Le premier cas de myxomatose du lapin a été signalé par M. LOMONT à Salin-de-Badon le 11 août 1953 et le dernier le 30 août de la même année, dans le même endroit. A la Capelière, le garde a fait des observations analogues entre le 15 et le 30 août. A cette date, il avait enterré 284 cadavres de lapins. Les conditions dans lesquelles les cadavres ont été trouvés n'ont donné lieu à aucune observation.

Passé la fin août et durant tout le mois de septembre on n'a signalé aucun lapin vivant, ni traces, ni cadavres sur le territoire de la Réserve. Une prospection particulière des Rièges n'a donné aucun résultat positif.

La marche foudroyante de cette épizootie a rendu vaines toutes dispositions pour l'étude de l'épidémiologie. Il semble bien qu'un facteur autre que l'intervention d'insectes piqueurs soit à envisager.

LABORATOIRE POUR L'ÉTUDE BIOLOGIQUE DE LA CAMARGUE ET DES ÉTANGS MÉDITERRANÉENS. — Au cours de l'année 1951-1952, le Laboratoire pour l'Étude Biologique de la Camargue et des Etangs Méditerranéens a poursuivi ses recherches dans le cadre de son programme (Ecologie, Hydrobiologie, Histo-Physiologie).

A. *Ecologie. Hydrobiologie.*

M. Lomont, collaborateur technique, poursuit ses observations sur la faune avienne des terrains et des étangs saumâtres, en Camargue. Etant donné que l'une des phases des plus importantes de la vie des espèces est la biologie de la reproduction, M. Lomont s'est limité, dans son travail, à l'étude de l'écologie des milieux nidificateurs en tenant compte, bien entendu, des mouvements saisonniers inhérents aux espèces envisagées, mouvements qui pourraient avoir leur influence sur le choix du cantonnement.

Cette étude comporte :

1° La succession des espèces aviennes dans le temps (sur une ou deux îles favorables à cette succession). De nombreuses observations ont été réunies sur les îles de l'étang de l'Impérial.

2° Comportement post-nuptial de quelques espèces (ex : Anatidés).

3° Modification de la population avienne en fonction de la modification du milieu.

a) Milieu naturel (carte des îles) ;

b) Milieu modifié par la main de l'homme (rizières).

L'année 1951 a été principalement remplie par :

1° des sorties d'observations ornithologiques sur le terrain totalisant 200 jours entiers ou partiels, ainsi que plusieurs nuits, observations comportant des relevés des populations nidificatrices, étude du comportement.

2° des photographies d'oiseaux et de populations d'oiseaux dans leur milieu, grâce à l'acquisition, par notre Laboratoire, de l'appareil Primar Reflex avec un Télé-objectif de 40 cm. Depuis la réception de cet appareil, fin juillet, 60 clichés ont été pris. Ces clichés devront servir à la constitution d'une photothèque écologique et à l'obtention de documents pour l'analyse du comportement.

3° Les observations météorologiques. Trois observations par jour, plus de nombreuses autres pour les phénomènes accidentels diurnes et nocturnes.

Avec l'installation de nouveaux appareils acquis au cours de cette année par le Laboratoire (6 Thermomètres à minima de Rutherford, 6 Thermomètres à maxima de Negretti, 1 Héliographe enregistreur Jordan, 1 Actinomètre d'Arago, 1 Baro-Thermo-Hydro enregistreur), ces observations serviront de base à l'établissement de la climatologie saisonnière locale, et avec les sous-stations

supplémentaires d'appareils, les données écoclimatiques des divers milieux seront établies.

Mlle Conat, Stagiaire de Recherches au C.N.R.S., poursuit ses travaux sur la Faune des Rizières.

Les rizières constituent un milieu nouveau pour la Camargue, milieu qui pose des problèmes nouveaux et complexes. A la suite de nombreuses prospections, quelques faits généraux s'imposent. On peut affirmer que le peuplement d'une surface élémentaire des rizières (conditions homogènes du milieu) montre, pour chaque groupe faunistique, une plus grande diversité d'espèces qu'une surface élémentaire de la Région du Bas-Rhône. En ce qui concerne cette dernière, ce fait est la conséquence naturelle de nombreuses conditions limitatives, le freinage des populations étant dû à des incompatibilités du milieu (salinité, température, évaporation).

Deux publications concernant la Faune des Rizières ont déjà paru. (Schachter et Conat, 1951). Un travail de synthèse sur *le Riz et la Riziculture en Camargue* est sous presse.

Pour l'année 1952, une étude de la micro-faune des rizières est envisagée. L'étude microclimatique des rizières également.

Mme Schachter, Chargée de Recherches, continue ses travaux d'hydrobiologie dans la Petite Camargue. Une étude sur les eaux temporaires des environs d'Aigues-Mortes paraîtra prochainement. Ces recherches apportent des données nouvelles au point de vue faunistique et biogéographique.

B. Histo-Physiologie.

M. André Stahl, Docteur en médecine, chef de travaux à la Faculté de Médecine de Marseille, poursuit son travail sur *le rôle de la région hypothalamique dans le déterminisme de la migration de certains animaux migrants* - Poissons migrants de l'Etang de Berre (Mugilidés) - Oiseaux migrants de la Région Camarguaise (Anatidés, Corvidés et Rallidés).

Une première note paraîtra incessamment à l'Académie des Sciences. Le travail de M. Stahl fera le sujet d'une thèse de Doctorat ès Sciences.

C. Travaux effectués en Camargue.

SCHACHTER (D.) et CONAT (M.). — Sur l'apparition massive du *Triops cancriformis* Bosc. dans les Rizières de la Région Camarguaise. *Vie et Milieu*, T. II, 1951, Fasc. 3, pp. 361-366.

- SCHACHTER (D.) et CONAT (M.). — Note préliminaire sur la Faune des Rizières. *Bull. Soc. Zool. France*, LXXVI, 1951, 5-6, p. 365-370.
- SCHACHTER (D.) et CONAT (M.). — Note sur la faune des eaux temporaires de la Petite Camargue. *Bull. Hist. Nat. Marseille*, T. XII, 1952, pp. 7-13.
- CONAT (M.). — Riz et Riziculture, un milieu nouveau en Camargue. *Vie et Milieu*, 1952. T. III, Fasc. IV, pp. 370-385.
- PETIT (G.) et SCHACHTER (D.). — Note Hydrologique et Ecologique sur l'Evolution de l'Etang du Vaccarès. *La Terre et la Vie* (sous presse).
- PETIT (G.) et SCHACHTER (D.). — La Camargue. Etude écologique et Faunistique (sous presse).
- LOMONT (H.). — Un cas de nidification inhabituel pour la Camargue de la Mouette rieuse, *Larus ridibundus* L. *Vie et Milieu*, 1951.

TOURISME. — Plusieurs de nos collègues, considérant que le contact de la flore et de la faune des Réserves constituerait un puissant moyen de propagande pour l'idée de protection de la nature auprès des non initiés, ont pensé qu'on pourrait tout concilier en organisant des tournées régulières et guidées sur des circuits déterminés.

La chose n'est malheureusement pas possible en Camargue. M. TALLON, Directeur de la Réserve, a clairement expliqué notre position sur ce problème dans le rapport qu'il avait été invité à présenter à la réunion de Salzbourg de l'Union pour la Protection de la Nature. On trouvera le texte de ce rapport dans le corps du présent numéro des « Actes ».

C'est en vertu de ces principes que nous avons dû nous opposer à une entreprise privée qui avait organisé des promenades à cheval dans la Réserve, aux Bois des Rièges notamment.

Mais la Réserve n'est pas toute la Camargue et on peut parfaitement admettre, coexistant en cette même région, une Réserve naturelle comprenant toute la Basse Camargue et une zone de tourisme, organisée entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et le Petit-Rhône ou plus à l'ouest encore, en Petite-Camargue, avec possibilités hôtelières, promenades à cheval, visites de manades, jardin zoologique, etc... L'Administration de la Réserve croit pouvoir, sans déroger à son but, apporter son concours à une organisation de ce genre.

COLLABORATION INTERNATIONALE. — Dans le précédent numéro des « Actes » nous avons reproduit le vœu émis au Congrès de l'U.I.P.N. à Lake-Success, relatif à

l'insuffisance des moyens dont disposait la Réserve de Camargue et souhaitant la mise en jeu d'une collaboration internationale.

A la conférence de la Section Européenne du Comité International pour la Protection des Oiseaux, tenue à Bologne, Italie, les 14, 16 mai 1952, à laquelle les représentants des Sections Nationales d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas et de Suisse, ainsi que des représentants de l'Union Internationale des Sciences Biologiques, de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature et du Conseil international de la Chasse ont pris part, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

La V^{me} Conférence de la Section Européenne du Comité International pour la Protection des Oiseaux apprécie chaleureusement la contribution importante apportée dans la protection des Oiseaux d'Europe par la Réserve Naturelle de Camargue, créée et administrée par la Société d'Acclimatation et où quantité d'oiseaux migrateurs en route vers d'autres contrées d'Europe trouvent refuge lors de leurs passages.

Le Comité, toutefois, exprime des craintes sérieuses au sujet des effets qu'une éventuelle extension d'entreprises économiques en Camargue pourrait avoir sur la prospérité de ces Oiseaux.

Le Comité estime que la valeur scientifique incomparable et irremplaçable de la Camargue comme réserve de nature d'importance européenne devrait être officiellement reconnue par entente entre les gouvernements intéressés et souhaite que le Gouvernement français veuille bien envisager le principe qu'une grande partie de la Camargue (délimitée après examen des intérêts économiques en question) soit sauvegardée de façon permanente, non seulement pour les générations futures de savants et d'amis de la nature, mais aussi en vue de la conservation du cheptel d'oiseaux migrateurs se rendant dans toutes les contrées d'Europe occidentale.

Le Comité propose bien volontiers à la Société Nationale d'Acclimatation de France d'accepter l'aide d'autres pays et invite les sections nationales du C.I.P.O. à considérer avec sympathie l'éminente possibilité qu'offre la Camargue de devenir un exemple effectif de coopération internationale dans la voie de la protection des Oiseaux en Europe.

A la suite de ces deux vœux, la Société d'Acclimatation a organisé à Paris, les 2 et 3 mars 1953, une réunion d'experts pour étudier les bases sur lesquelles pourrait être établie la collaboration internationale envisagée par le précédent Congrès.

Sous la présidence de M. R. de VILMORIN, assistaient à cette conférence : MM. Roger HEIM, Directeur, BERLIOZ et BOURDELLE, du Muséum National d'Histoire Naturelle, VILLENAVE, du Conseil International de la Chasse, BEJOT et VERZIER, du Conseil National de la Chasse, GUINIER, du Comité National pour la protection de la Nature, Ch. J. BERNARD et Mme CARAM, de l'U.I.P.N., E.M. NICHOLSON et C.P. BLACKER, de la Grande-Bretagne, G. BROUWER et

M.C. BLOEMERS, des Pays-Bas, SCHIFFERLI et HOFFMANN, de Suisse, HANS KRIEG, d'Allemagne, BRESSOU et DECHAMBRE, de la S. N. A.

La conférence entendit M. de VILMORIN sur l'objet de la réunion, M. BRESSOU qui exposa très complètement les problèmes d'ordre scientifiques, administratifs et financiers qui se posent en Camargue et M. NICHOLSON qui esquissa les diverses modalités d'un accord international et la façon pratique de réaliser cet accord.

Une longue et intéressante discussion suivit ces exposés et les résolutions suivantes furent finalement adoptées.

Consécutivement aux vœux émis par l'Union Internationale de la Protection de la Nature à Lake-Success et par l'Union Internationale pour la Protection des Oiseaux à Bologne, des experts internationaux désignés par les deux organismes ci-dessus, ont été réunis à Paris, les 2 et 3 mars 1953, par les soins de la Société Nationale d'Acclimatation.

Après étude des problèmes posés pour la conservation du milieu naturel de la Camargue, ils ont émis les vœux suivants :

1. — Que soit, en première urgence, consolidée et renforcée l'organisation de la Réserve Naturelle de Camargue, créée et administrée par la Société Nationale d'Acclimatation.

2. — Que l'attention du Centre National de la Recherche Scientifique soit appelée sur la nécessité de développer les études écologiques dans la Réserve botanique et zoologique de Camargue et que, notamment, soient examinés certains aspects du mouvement des eaux en Basse-Camargue.

3. — Que soit constitué un groupement international des Amis de la Réserve de Camargue, destiné à aider l'œuvre entreprise par celle-ci.

M. NICHOLSON a accepté de prendre l'initiative de la création de ce groupement international des Amis de la Réserve de Camargue. Le Conseil de la Société d'Acclimatation tient à exprimer ses sentiments de gratitude à M. NICHOLSON pour l'intérêt qu'il n'a cessé depuis longtemps de porter à la Réserve de Camargue et pour l'appui qu'aujourd'hui encore il lui porte.

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE. — Le numéro 25 des « Actes » a mentionné l'accord entre notre Société et le Conseil Supérieur de la Chasse, relativement au gardiennage de la Réserve.

A l'usage, il s'est révélé que la dualité de commandement résultant de cet accord était nuisible à la gestion de la Réserve et que cet accord n'avait pas apporté à la surveillance des territoires mis en défense tout le profit désirable. Une réorganisation administrative de la Réserve s'imposait donc.

Le 10 décembre 1952, une Commission mixte comprenant des membres du Conseil Supérieur de la Chasse et de la Société Nationale d'Acclimatation se réunit pour étu-

dier ce problème et notamment pour examiner les conditions dans lesquelles le Conseil Supérieur de la Chasse — qui soutient financièrement l'œuvre de sauvegarde entreprise en Camargue — pourrait être plus strictement intéressé à l'administration de la Réserve.

Pour répondre au désir exprimé dans cette réunion par le Conseil Supérieur de la Chasse, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 4 février 1953, pris la délibération suivante :

La Société Nationale d'Acclimatation, soucieuse de parfaire l'organisation de la Réserve naturelle qu'elle a créée dans le delta du Rhône, et de donner à celle-ci une plus grande efficacité, a décidé la création d'une Commission dite « *Commission administrative de la Réserve zoologique et botanique de Camargue* » destinée à l'aider dans la gestion de cette Réserve.

Cette Commission sera composée de représentants des différents organismes qui prêtent leur concours à la S. N. A. pour assurer le fonctionnement de la Réserve de Camargue, et seront désignés par eux.

Elle comprendra onze membres :

Société d'Acclimatation	4 membres
Centre National de la Recherche Scientifique	2 membres
Conseil Supérieur de la Chasse	2 membres
Compagnie Péchiney	1 membre
Compagnie des Salins du Midi	1 membre
Conseil National de la Protection de la Nature	1 membre

Elle aura pour mission d'étudier le budget de la Réserve, d'examiner le compte financier annuel, et de proposer au Conseil de la Société d'Acclimatation toutes mesures d'ordre administratif ou financier qui lui paraîtront propres à assurer le bon fonctionnement et le développement de la Réserve de Camargue.

Elle se réunit en principe une fois par trimestre et transmet ses observations et ses propositions au Conseil de la Société d'Acclimatation.

Consécutivement à cette délibération et suivant les propositions des organisations entrant dans sa composition, la Commission administratives de la Réserve de Camargue fut ainsi constituée :

S. N. A. : MM. de VILMORIN, BRESSOU, BROCHART, BLANCHARD.

C. Sup. de la Chasse : MM. PEREAUDIN et BEJOT.

C. N. R. S. : MM. Roger HEIM et FAGE.

C¹^o Pechiney : M. LÉGERON.

C¹^o des Salins du Midi : M. ENJALBERT.

Conseil National pour la Protection de la Nature :
M. EMBERGER.

Cette Commission s'est réunie le 30 novembre 1953, sous la présidence de M. du VIGNEAUD, Directeur Général des Eaux et Forêts. Après examen de la situation, elle a admis que la direction de la Réserve devait être l'autorité unique ayant la responsabilité, tant de la surveillance que des observations scientifiques. En conséquence, les accords intervenus avec la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône sont résiliés.

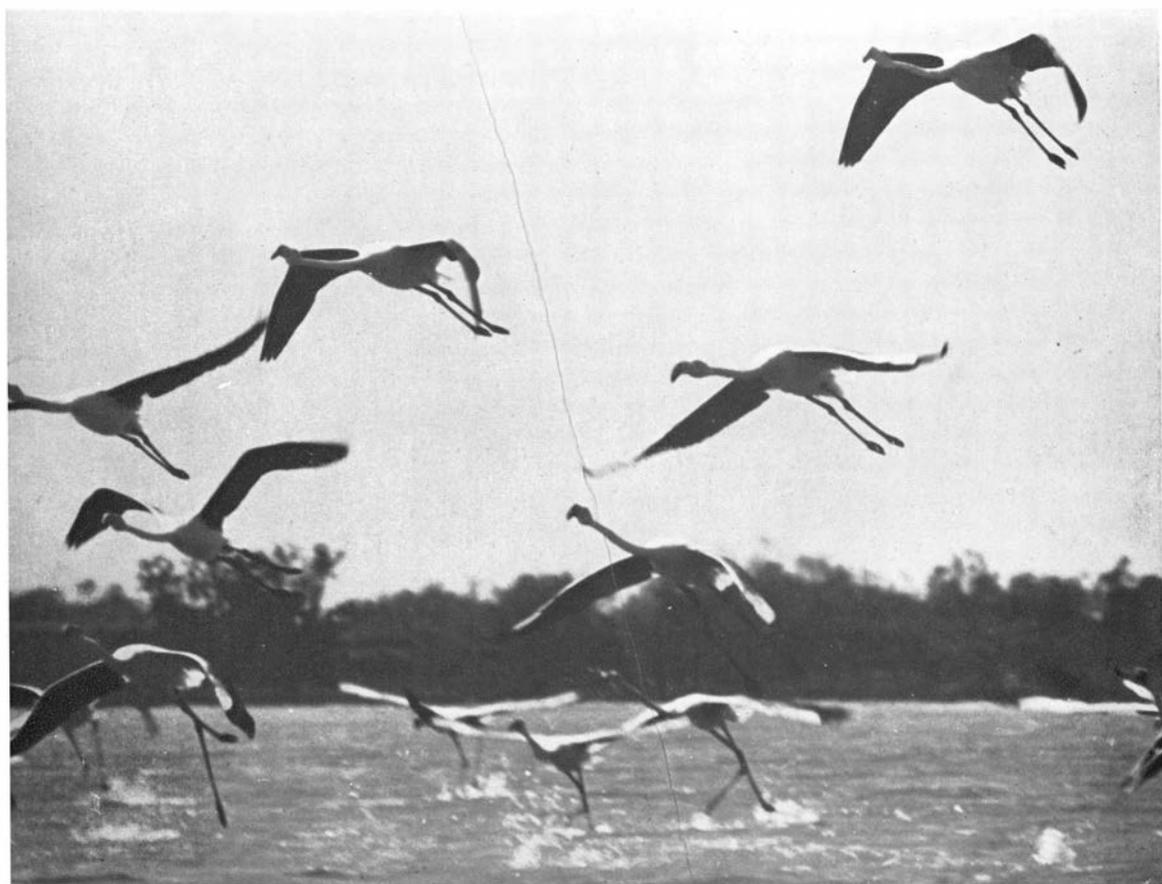
La Commission administrative envisage la reconstitution d'un Comité local chargé d'étudier sur place les problèmes qui lui seraient soumis. Ce Comité, constitué dès le début de 1954, tiendrait sa première séance en Arles sous la présidence de M. du VIGNEAUD.

La Commission examine ensuite les conditions financières du fonctionnement de la Réserve. Elle constate que le personnel dont celle-ci dispose est nettement insuffisant pour remplir sa mission et prévoit la création de nouveaux postes, dont un Directeur adjoint. Mais les ressources faisant défaut, elle décide d'établir, pour 1954, un budget de fonctionnement sur les mêmes bases que celui de 1953.

Ainsi, la Réserve de Camargue va devoir, cette année encore, subsister avec des ressources notoirement insuffisantes alors que ses besoins vont grandissant, que les dangers la menaçant sont de plus en plus pressants et qu'une action énergique s'impose si on veut sauvegarder la région d'une transformation qui équivaldrait à une disparition. Espérons que les efforts de vingt-cinq années n'auront pas été dépensés en vain et que les secours promis à la Camargue arriveront bientôt, substantiels et efficaces.

C'est un appel désespéré qu'en toute bonne foi nous lançons à tous les naturalistes.

C. BRESSOU.



L. Le Charles imp.

Photo Drogesco

Envol de Flamants